

SAGE Marque-Deûle

Commission thématique n°2 : Reconquête et mise en valeur des milieux naturels

Le 4 novembre 2013 à 14h30

Lille Métropole Communauté urbaine – Salon des réceptions côté hôtesse

Ordre du jour de la Commission thématique n°2:

- Introduction : rappel des objectifs DCE (AEAP)
- Cadre de déroulement de la réunion
- Rappel des étapes précédentes
 - Rappel des objectifs du SAGE
 - Rappel des objectifs du scénario tendanciel
 - Objectifs de la réunion
- Évolutions attendues des masses d'eau
- Objectifs fixés par la CLE
- Synthèse
- Perspectives

La liste des participants est indiquée en page finale.



Préambule

Mot d'accueil de M. GRIMONPREZ, LMCU.

Déroulé de l'ordre du jour

1. Introduction: Mme AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie

Mme AUBERT rappelle les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau en matière d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielle. Elle rappelle notamment les paramètres pris en compte pour l'évaluation de l'état écologique et chimique, et évoque les réflexions en cours à l'Agence de l'Eau sur la prise en compte des résidus médicamenteux.

Mme JOLY demande si la présence d'éléments radioactifs a été étudiée.

Mme AUBERT répond que ces paramètres ne font pas partie des paramètres pris en compte pour l'état des masses d'eau selon la DCE mais que des évolutions sont possibles à l'avenir.

Mme AUBERT précise les masses d'eau qui devraient être désignées comme Masses d'Eau Fortement Modifiées. Sur le territoire du SAGE Marque-Deûle, la Marque est concernée. Pour rappel, les masses d'eau FRAR17 et FRAR32 (Deûle) sont déjà considérées comme fortement modifiées, et FRAR64 (canal de Roubaix-Espierre) comme artificielle. Ce nouveau classement permettra, après acceptation de l'Union Européenne, d'envisager des objectifs de bon état moins ambitieux.

2. Cadre de déroulement de la réunion : M. RIZZA, SAFEGE

M. RIZZA rappelle que le rapport et l'atlas cartographique ont été transmis aux commissaires le 21 octobre. Ces derniers étaient invités à faire part de leurs remarques écrites sur les parties 1 à 6 du rapport jusqu'au 31 octobre.

Il précise ensuite que les remarques des commissaires au cours de la réunion devront porter sur les éléments présentés pendant cette réunion, c'est à dire la partie 7 du rapport.

3. Rappel des étapes précédentes : M. RIZZA, SAFEGE

Le bureau d'études rappelle le processus de concertation ayant servi à bâtir le rapport : entretiens avec les acteurs du territoire, deux réunions de CLE et 3 sessions de Commissions thématiques.

M. RIZZA rappelle également qu'il y a deux types d'objectifs pour le SAGE : les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau et les objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau lors de l'étude diagnostic.

Les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau ayant été présentés en introduction par l'Agence de l'Eau, Mme RATIER rappelle les objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau pour la Commission thématique n°2 « Reconquête et mise en valeur des milieux naturels ».

Mme RATIER rappelle alors les objectifs spécifiques de la phase de scénario tendanciel.

Mme RATIER présente enfin les objectifs spécifiques de cette réunion.

4. Évolution attendue des masses d'eau : Mme RATIER, SAFEGE

Mme RATIER présente **l'évolution attendue des masses d'eau** qui relèvent de cette Commission thématique à savoir les masses d'eau superficielle.

Elle présente un **guide de lecture** des cartes qui seront présentées par la suite.

M. HILDEBRAND demande à ce que la symbologie de l'occupation du sol soit modifiée pour faciliter la lecture. En l'état, le bleu et le vert des zones forestières, humides et surfaces en eau sont trop proches. Par ailleurs, des zones en blanc apparaissent.

Mme JOLY demande à ce que le nom des communes et des cours d'eau apparaissent également.

Mme LOTTE demande à enlever le terme « évolution » dans les encarts puisque cet élément n'est pas représenté. La formulation « pressions et usages à horizon 2030 » sera utilisée.

SAFEGE amendera les cartes de synthèse (eau superficielle et eau souterraine) en conséquence. Les cours d'eau principaux seront par ailleurs représentés sur l'encart en bas à gauche de chaque carte.

Pour chaque masse d'eau superficielle rattachée au SAGE, **l'état écologique et chimique initial**, les **facteurs d'évolution prépondérants** et une **projection** de l'état à horizon 2030 sont présentés par **sous-secteur** de la masse d'eau sur le SAGE.

Mme RATIER présente d'abord l'évolution attendue de la masse d'eau de la **Marque**.

M. BUGNER précise que les prélèvements en alimentation en eau potable n'impactent pas les débits de la Marque. Ces prélèvements doivent donc apparaître neutres (en blanc et non gras).

M. COMBLEZ demande à ce que les loisirs apparaissent comme usages positifs importants sur la Marque urbaine. En effet, ce sont souvent les usagers qui font état des pollutions pour qu'elles soient traitées.

Mme AUBERT demande pourquoi un point d'interrogation apparaît pour l'état chimique de la Marque amont.

Mme RATIER précise que l'état initial étant inconnu, une forte incertitude demeure sur l'état prospectif.

Mme RATIER présente ensuite l'évolution attendue de la masse d'eau de la **Souchez**, qui a un objectif de bon état écologique pour 2015.

Mme DOUCHE précise que les prélèvements en alimentation en eau potable n'impactent pas les débits de la Souchez. Ces prélèvements doivent donc apparaître neutres (en blanc et non gras).

Mme LOTTE demande pourquoi l'assainissement non collectif n'a pas été mis en pression important puisque la commune de Gouy-Servins n'est pas assainie.

Mme DOUCHE précise que cette commune doit être assainie en collectif.

Mme RATIER présente ensuite l'évolution attendue de la masse d'eau du **Canal de Roubaix-Espierre**.

M. BUGNER précise que les prélèvements en alimentation en eau potable n'impactent pas les débits de cette masse d'eau. Ces prélèvements doivent donc apparaître neutres (en blanc et non gras).

M. COMBLEZ précise que l'impact du changement d'alimentation du canal de Roubaix n'a pas été évalué à ce stade. L'ENLM a proposé de redélimiter le bassin versant en conséquence. Ce point sera ajouté à l'encart d'information.

Mme LOTTE demande pourquoi la navigation a été identifiée comme pression positive.

M. COMBLEZ précise que dans le cas du canal de Roubaix, la navigation permet de réoxygéner les eaux du canal. La remise en navigation du canal de Roubaix est un aspect positif (projet BlueLinks).

M. BUSY précise que LMCU a demandé le déclassement de l'Espierre pour qu'il ne soit plus considéré comme un cours d'eau, au regard de son artificialisation et son usage historique comme collecteur d'assainissement.

Mme RATIER présente ensuite l'évolution attendue de la masse d'eau du **Canal de la Deûle jusqu'à la confluence avec le Canal d'Aire**.

Aucune remarque n'est faite sur cette masse d'eau.

Mme RATIER présente enfin l'évolution attendue de la masse d'eau de la **Deûle canalisée de la confluence avec le Canal d'Aire à la confluence avec la Deûle**.

M. BUGNER demande à ce que les prélèvements en eau potable apparaissent comme pression négative importante sur le point de la Lys, eu regard au prélèvement amont au droit d'Aire-sur-la-Lys (hors SAGE Marque-Deûle).

Mme LOTTE demande à ce que l'assainissement individuel et l'agriculture apparaissent en pression impactantes sur le secteur des champs captants du sud de Lille, au regard des pollutions constatées sur les captages.

M. COMBLEZ demande, en cohérence avec la masse d'eau du canal de Roubaix, à faire apparaître la navigation comme pression positive sur la Marque urbaine, et la gestion des cours d'eau en vert.

M. PINON demande pourquoi l'aménagement urbain apparaît comme pression négative.

Mme RATIER précise que sur des secteurs fortement artificialisés, le ruissellement sur ces parcelles peut entraîner des pollutions en HAP, matières en suspension et pesticides notamment.

Mme LOTTE ajoute que si la gestion des eaux pluviales est aujourd'hui mieux prise en compte sur le territoire, elle concerne surtout les projets actuels. L'existant représentera donc toujours une pression d'ici 2030.

Mme RATIER synthétise alors l'atteinte ou non du bon état pour les différentes masses d'eau.

5. Objectifs fixés par la CLE : Mme RATIER, SAFEGE

Mme RATIER présente ensuite **les objectifs fixés par la CLE**, spécifiques à la Commission thématique n°2.

Pour chaque **sous-objectif**, elle présente les **actions menées ou en prévision** qui vont dans le sens de cet objectif et les **points d'alerte** restants d'ici 2030.

Mme RATIER présente donc successivement les objectifs :

- **D'amélioration de la qualité des cours d'eau à travers :**
 - ***La gestion intégrée des cours d'eau en définissant des gestionnaires sur les sites orphelins et en développant les relations entre les gestionnaires existants***

Mme RATIER précise en réponse à la question de Mme DOUCHE que la prise de compétence d'ArtoisComm sur son périmètre concernera le flot de Wingles sur la commune de Billy-Berclau seule.

M. BUSY précise que dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, les communautés d'agglomération et métropole devraient hériter de la compétence de gestion des milieux aquatiques. Cependant, ce sujet est au débat à l'Assemblée Nationale.

- ***La mise en œuvre de plans de gestion pluriannuels sur les cours d'eau (entretien, restauration et renaturation) pour améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau***

Aucune remarque n'est exprimée sur cet objectif.

- ***La mise aux normes des réseaux d'assainissement.***

Aucune remarque n'est exprimée sur cet objectif.

- **De continuité écologique sur le territoire à travers :**

- ***La limitation des obstacles à l'écoulement***

Mme JOLY demande à mentionner les réseaux associatifs dans l'item « développement local de la trame verte régionale par les collectivités ».

Mme LOTTE demande si le point d'alerte fait état d'un niveau de priorité.

Mme RATIER précise que les points d'alerte symbolisent uniquement l'atteinte ou non de l'objectif fixé par la CLE. Lors de la phase suivante des scénarii alternatifs, ces objectifs seront priorisés.

- ***Le développement des relations entre les gestionnaires existants.***

Aucune remarque n'est exprimée sur cet objectif.

- **De préservation des zones humides en concertation avec les gestionnaires de cours d'eau à travers :**

- ***L'identification, la qualification et la définition de niveau de protection à mettre en œuvre pour protéger les zones humides du territoire***

Mme JOLY demande à ce que l'importance des zones humides soit soulignée, et précise que la compensation est moins satisfaisante que la préservation des zones humides existantes. Elle précise par ailleurs que l'association Mares Nord - Pas de Calais a recensé les mares du territoire.

- ***La sensibilisation des populations sur leurs fonctionnalités***

Aucune remarque n'est exprimée sur cet objectif.

6. Synthèse : M. RIZZA, SAFEGE

Le bureau d'études présente la synthèse sur le risque de non atteinte du bon état des masses d'eau et sur le risque de non atteinte des objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau.

Les commissaires sont invités à réagir par rapport au bilan présenté, et à s'exprimer sur les axes d'efforts à engager prioritairement.

7. Perspectives : M. RIZZA, SAFEGE

Le bureau d'études présente les perspectives concernant la phase d'élaboration du scénario tendanciel, et notamment la Commission Locale de l'Eau le 2 décembre prochain. Il rappelle par ailleurs les objectifs de la phase suivante, l'élaboration des scénarii alternatifs, reportée à septembre 2014.

Mot de conclusion de M. GRIMONPREZ, LMCU.

Liste des participants :

Nom	Organisme	Présent	Excusé
Géraldine AUBERT	Agence de l'Eau Artois-Picardie	X	
Jérôme RICHARD	ArtoisComm		X
Jean-Marie GLACET	Chambre d'Agriculture de Région	X	
Annie CAILLIEZ	Chambre Nationale de la Batellerie	X	
David HOTTEBART	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	X	
Christine DOUCHE	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	X	
Christophe HILDEBRAND	Département du Nord	X	
Thierry DUTILLEUL	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	X	
Emmanuelle CLERC	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement		X
Anita VILLERS	Environnement Développement Alternatif	X	
Jean-Jacques FERTELLE	Fédérations de Pêche du Nord et du Pas-de-Calais		X
Emmanuel BUGNER	Lille Métropole	X	
Francis GRIMONPREZ	Lille Métropole	X	
Mélanie LOTTE	Lille Métropole	X	
Florian BUSY	Lille Métropole	X	
Victoire MALTA-BEY	Lille Métropole	X	
Laurence BLONDEL	Lille Métropole	X	
Matthieu DAUTRICOURT	Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature		X
Christophe GRAS	Mairie d'Annœullin	X	
Bruno FOUCART	Mairie d'Houplin-Ancoisne		X
Julien PINON	Mairie de Lille	X	
Guillaume DANNEELS	Mairie de Tourcoing	X	
Marie-Laure JOLY	Nord Nature Environnement	X	
Guillaume DUPONT	Noréade	X	
Jean-Philippe RIZZA	SAFEGE	X	
Nathalie RATIER	SAFEGE	X	
François RICARDEAU	SAFEGE	X	
Alice DUPONT	SCOT du Grand Douaisis		X
Pierre-Nicolas LIBERT	Service Public de Wallonie	X	
Damien COMBLEZ	Syndicat Mixte ENLM	X	
Pierre GENEAU	Syndicat Mixte ENLM	X	
Valérie LORENSKI	Union des Syndicats d'Assainissement du Nord		X
Catherine THOMAS	Voies Navigables de France	X	